

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Signature d'une convention de parrainage avec BNP Paribas en faveur de l'exposition «Lartigue ou le plaisir de la photographie» - Encaissement et réaffectation du mécénat

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La banque BNP Paribas mène depuis plusieurs années une politique de soutien en faveur du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie dont elle est devenue un partenaire précieux.

En 2004, BNP Paribas apporte son concours généreux à l'exposition «Lartigue ou le plaisir de la photographie» pour laquelle un mécénat de 10 000 € sera versé. Ce partenariat fait l'objet d'une convention entre l'établissement bancaire et la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer cette convention de parrainage,
- autoriser M. le Maire à inscrire la participation de 10 000 € en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à l'imputation 74.322/7478.52000 et à la réaffecter en dépenses sur la ligne budgétaire 011.322/ 6068.52000.

«M. LE MAIRE : Paribas est un partenaire, un mécène important donc pour nos musées.

M. Didier GENDRAUD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous devons donc ce soir nous prononcer sur la signature d'une convention de parrainage entre un grand groupe financier et notre ville. Ce type de partenariat n'est pas une nouveauté, c'est même, m'a-t-on dit, une pratique désormais courante. Pourtant je veux vous inviter à réfléchir sur ce que nous allons valider. S'agit-il d'un mécénat culturel ou alors d'un partenariat commercial ? Le mécénat culturel est très ancien, ainsi par exemple le Prince De Conti aidait-il financièrement Molière dans ses heures les plus sombres, car il croyait en son talent. La loi 87.571 du 23 juillet 1987 précise que le mécénat doit avoir une certaine discrétion et ne pas comporter de contrepartie publicitaire en faveur de l'entreprise mécène. La convention sur laquelle nous travaillons ce soir ne rentre pas dans ce cadre. Il s'agit bien d'un parrainage, soit un contrat commercial qui oblige les deux parties. Alors que gagne le parrain ? Outre son invitation à la conférence de presse d'ouverture de l'exposition, des visites privées réservées à sa clientèle, il gagne de nombreux supports publicitaires puisqu'en contrepartie de son versement, le musée s'engage à faire mention sur tous les documents de communication, du nom du parrain et de son logo. Le Musée s'engage aussi à faire figurer à l'entrée des expositions et dans le catalogue la mention apparente du parrainage. Durant toute la durée de l'exposition, le parrain a toute liberté pour faire référence à ce parrainage et pour reproduire tout ou partie d'une œuvre exposée. Bref, le parrain gagne de la publicité pour un budget de 10 000 € qu'il pourra d'ailleurs déduire du montant de son bénéfice imposable dit le Code Général des Impôts. 10 000 €, c'est ce que la Ville et le Musée gagnent, eux, 10 000 € pour accoler à l'image de la Ville de Besançon le logo d'une entreprise et quelle entreprise ! D'ailleurs, je vous livre pêle-mêle quelques domaines d'activité du groupe : placements boursiers, certains disent spéculation boursière, crédits à la consommation, administration de biens ou encore location d'un très important parc de véhicules poids lourds. Faut-il avoir recours, sans se poser de question, au parrainage en matière culturelle ? L'exposition Lartigue n'aurait-elle pas existé sans cet accord commercial ? Et quand bien même le parrainage serait indispensable, quel regard l'élu porte-t-il sur le choix du parrain ? Doit-on se fixer ensemble des critères de choix éthiques, politiques voire philosophiques ? Je pense que nous devons trouver ensemble des réponses à ces questions. En attendant une alternative satisfaisante, je voterai ce soir cette convention de partenariat parce qu'elle est déjà engagée et qu'il ne sert plus à rien aujourd'hui de priver la ville de 10 000 €, le logo du partenaire s'étale déjà sur les supports de communication de l'exposition alors que notre assemblée n'a pas encore entériné l'accord qui lie notre collectivité à ce partenaire. Vous le voyez, je le disais, la pratique du parrainage est bien ancrée.

M. LE MAIRE : Mon Cher Didier, je ne fais pas du tout la même lecture que toi.

M. Michel ROIGNOT : Je suis un peu surpris de cette intervention de Didier GENDRAUD. La recherche de partenaires pour ce type d'opérations, je dirais est permanente. On peut toujours chercher le mal partout, moi je ne vois, à travers ça que l'intérêt bien compris de la Ville et la possibilité de mener à bien des opérations de qualité et des expositions de qualité. Et je me félicite, au contraire de ce que tu dis, je me félicite que des partenaires privés, quels qu'ils soient, s'intéressent à la culture et au développement pour les Bisontins de la possibilité d'expositions de cette nature.

M. LE MAIRE : Je vais totalement dans le sens de Michel ROIGNOT. Ça ne me choque pas du tout parce qu'il faut remettre aussi la participation de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère pour 220 000 € aux Instempsfestifs, on sait très bien que dans nos crèches par exemple, pendant un certain temps, on a eu des partenariats passés avec des sociétés qui vendaient un certain nombre de produits, qui achetaient du matériel à notre place, dans l'ensemble des laboratoires universitaires et, entre parenthèses, heureusement parce que dans certains laboratoires universitaires il y aurait peu de matériel s'il n'y avait pas ce soutien d'un certain nombre de partenaires, alors je vais vous dire honnêtement, connaissant la clientèle de BNP Paribas, je crois qu'il ne faut pas voir le mal partout. Je pense que c'est un partenariat, c'est un mécénat parce que vous savez, entre nous soit dit, quand en bas d'une plaquette vous avez BNP Paribas, personne ne regarde ça, ne le répétez pas trop fort mais je crois que c'est une façon pour BNP Paribas de s'associer à nous. Pour le Festival, vous avez le CIAL qui finance, vous avez France Télécom... et puis je crois aussi que c'est bien si quelque part le monde économique peut s'associer au monde des arts et au monde de la culture. Je pense que le monde économique n'est pas l'ennemi irréductible, il y a des domaines dans lesquels nous devons collaborer. La ville elle-même collabore avec des entreprises et je ne me sens pas être un traître lorsque je rencontre des membres du Patronat ou du MEDEF, je le disais par exemple pour KELTON-FRALSEN, eh bien je vais essayer de bâtir des partenariats. Là je crois, mon Cher Didier, que tu poses une réflexion, un débat... Mais pourquoi Darty subventionne la météo à la télé par exemple ? C'est une boutade ! Honnêtement je crois qu'il n'y a vraiment pas à voir le mal là. Ce serait une société qui fabrique des armes, je n'aurais pas le même raisonnement. Il faut être vigilant, c'est vrai, il y a des sociétés qui viennent, on a pu le voir par exemple avec un des plus grands pollueurs de la mer qui voulait subventionner une course au large, pour se donner bonne conscience et je crois que tu as raison par rapport à ça, mais honnêtement nous aider à mettre en place une exposition Lartigue au musée, pour la BNP Paribas, je ne suis pas sûr que cela va beaucoup jouer sur leur chiffre d'affaires. C'est un partenariat que nous avons aussi avec le CIAL, avec le Crédit Agricole, avec le Crédit Mutuel. Des banques comme le Crédit Mutuel, par exemple, subventionnent quasiment toutes les associations dans les quartiers, la Banque Populaire, enfin toutes, ... parce qu'il ne faut pas que j'en oublie. Ça ne me paraît pas honteux. Tu as raison, il y a un débat à poser mais en ce qui me concerne, je ne suis pas choqué.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je constate qu'il y a quand même un débat idéologique de fond au sein de votre majorité. Vous direz que ça ne nous concerne pas...

M. LE MAIRE : Vous nous cassez les pieds avec ça...

M. Pascal BONNET : Je vous casse les pieds, je sais bien...

M. LE MAIRE : Vous n'intervenez jamais sur le fond, vous n'avez que ça à dire.

M. Pascal BONNET : Je n'ai pas que ça à dire mais si vous me laissez terminer. Vous avez le droit d'avoir des débats idéologiques de fond, simplement ça peut poser question à vos électeurs...

M. LE MAIRE : Ne vous cassez pas la tête pour eux. Les électeurs ont répondu largement ces deux derniers mois.

M. Pascal BONNET : Je voudrais rester sur la forme ; déjà qu'est-ce qui a amené à faire le choix de parrainage plutôt que mécénat, techniquement, et d'autre part, il y a une question qui a été soulevée, on vient débattre en conseil municipal et voter des projets qui ne sont déjà plus des projets mais des choses mises en place, donc quelque part notre vote n'a plus grand intérêt. Cela pose une question de fond.

M. LE MAIRE : En tout cas au moins votre question prouve une chose, c'est qu'il y a des débats idéologiques entre nous, ils ont au moins le mérite d'exister.

M. Michel ROIGNOT : Oui Monsieur le Maire et en guise de sourire en direction de Didier et pour conforter ce que dit Pascal BONNET, il y a des débats entre nous. Moi je souhaiterais que Didier n'ait pas l'indignation sélective, qu'il regarde la question 27 à l'ordre du jour qui a été adoptée tout à l'heure sans débat et qui, pour une question relevant de l'Université et de son cher collègue Sébastien MAIRE, accepte sans vergogne et sans discussion des subventions d'entreprises privées.

M. LE MAIRE : Que traite cette question ?

M. Michel ROIGNOT : Soutien à l'Université - Attribution de subventions à l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC). Je lis à l'avant-dernier paragraphe : «Des entreprises privées sont largement sollicitées». Je n'ai pas entendu Didier GENDRAUD ni quiconque d'ailleurs. Il ne l'a pas fait probablement parce que c'était Sébastien MAIRE qui rapportait...

M. LE MAIRE : Non ! là ça devient malicieux. Je passe la parole à Didier et on termine.

M. Didier GENDRAUD : Je ne veux pas alimenter un débat de mauvaise foi, simplement ça n'a rien à voir. Là la Ville offre son image et son logo à un partenaire particulier, dans le point 27, la ville est un des partenaires. Voilà, c'est tout.

M. LE MAIRE : Je suis tout à fait partisan de ce type de partenariat et je souhaite qu'on les continue. Ça se développe de plus en plus, et tant mieux. C'est autant de moins qui iront dans la caisse des actionnaires de BNP Paribas, ce qui est aussi une façon de voir les choses».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.